

(TRADUCTION)

Un autre secteur qui pourrait se prêter à des améliorations sur le plan institutionnel est le secrétariat des Nations Unies lui-même. Le Cabinet du Secrétaire général est unique en tant qu'instrument permettant d'atténuer les conflits. Le gouvernement d'Iran garde captifs depuis près d'un an les membres du personnel diplomatique de l'ambassade des États-Unis. Bien que les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général pour parvenir à une solution n'aient pas encore porté fruit, ils illustrent bien les moyens dont ce dernier dispose pour promouvoir des solutions, du moins dans d'autres circonstances moins déraisonnables et chaotiques. Au cours des 35 dernières années, les prédécesseurs du Secrétaire général actuel ont en fait souvent été, au sein de l'Organisation, les initiateurs de développements importants, telles les opérations de maintien de la paix, qui ont accru notre capacité collective de gérer les conflits. Pourtant, il y a place pour de nouvelles améliorations, de façon à renforcer les capacités de l'Organisation au chapitre de la médiation.

L'exemple de Chypre est topique. Il nous faut, dans ce cas, mener notre action sur deux fronts pour effacer les divisions qui ont séparé ses deux communautés depuis le lendemain de l'indépendance. D'abord, les activités de maintien de la paix doivent se poursuivre. Les Forces canadiennes ont fait partie de la Force des Nations Unies à Chypre pendant seize ans, et le Canada compte maintenir sa contribution tant et aussi longtemps que se poursuivent des efforts pour parvenir à un règlement. En deuxième lieu, il y aurait lieu d'encourager la médiation directe du Secrétaire général et de ses représentants dans le but de promouvoir des négociations de fond avec les représentants des deux communautés et ainsi trouver une solution pacifique à leurs différends. Dans ce cas, le maintien de la paix et la médiation vont de pair et sont tous deux tributaires de la capacité et de la détermination des Nations Unies à faire progresser l'objectif commun, le changement par des voies pacifiques.

Par ailleurs, j'estime qu'il y aurait lieu de se prévaloir plus fréquemment du mandat confié au Secrétaire général par la Charte, et l'autorisant à intervenir dans les situations où il y a violation des droits de l'homme.